

**PROCÈS- VERBAL d'une séance ordinaire** ducomité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté
d'adaptation ou d'apprentissage (**CCSEHDAA**) tenue le lundi 14 janvier 2019 à19 h, dans la salle 203, au siège social de la Commission scolaire de Laval sise au 955, boulevard Saint-
Martin Ouest, Laval H7S 1M5.

Liste des présences :

Membres parents	Fonction	Présence
Bouchard, Isabelle	Commissaire-parent	Présence
Desroches, Julie	Membre parent	Absence motivée
Fournier, Kim	Secrétaire exécutif	Absence motivée
Fournier, Suzanne	Trésorière	Présence
Gendron, Martine	Membre parent	Absence motivée
Labrecque, Véronique	Membre parent	Absence motivée
Lacombe, Véronique	Représentante CP	Présence
Poulin, Alexandre	Vice-Président/Substitut aux repr. CP	Présence
Poupart, Anne-Catherine	Membre parent	Présence
Ricard, Julie	Présidente	Présence
Rousseau, Mélanie	Représentante CP et exécutif du CP	Présence
Ziane, Nassima	Représentante CP	Présence
Membres participants	Fonction	
ARSENAULT, André	SERL	Présence
DESROSIERS, Jean-Sébastien	Directeur Service éducatifs	Présence
CHARBONNEAU, Françoise	Commissaire	Absence
COSSETTE, Geneviève	Repr. Professionnels	Absence motivée
CONTANT, Martin	SLESS	Présence
DESBIENS, Yann	Coordonnateur	Absence
Présences substituts:	Fonction	
Guido, Sophia	Substitut-1	Présence
Invités	Fonction	
Migneault, France	Directrice-Adjointe, Services éducatifs	Présence
Beaudry, Isabelle	Directrice, OST	Présence
Fournier, Pierre	Coordonnateur, OST	Présence

18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance;

Julie Ricard constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 03.

2. Questions du public;

Aucune.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

Il est proposé par Alexandre Poulin d'accepter l'ordre du jour tel que proposé.

CCSEDHAA 2019-01-14-001

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018;

Il est proposé par Isabelle Bouchard d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre, tel que modifié, correction de syntaxes.

CCSEDHAA 2019-01-14-002

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Suivi au procès-verbal du 3 décembre 2018

Au point no. 7, les questions pour le service des transports ont été soumises à Isabelle Beaudry, cette dernière est attendue vers 19h15.

Ligne 72, RRI : les membres de l'exécutif sont à réviser les RRI et devraient être en mesure de déposer le document sous peu. **SUIVI**

Ligne 83: En ce qui concerne la possibilité de voir les plans d'interventions dans le portail Mosaik, Monsieur DesRosiers a fait les vérifications et cela n'est pas possible pour le moment. Il précise qu'un problème de compatibilité entre les plates-formes empêche de créer des ponts entre celles-ci.

Ligne 95 : Madame Ricard, s'assure que les questions ont été acheminées à madame Beaudry, ce que monsieur DesRosiers confirme.

6. Présentation de la direction du service de l'organisation scolaire et du transport;

Les réponses aux questions des parents concernant l'organisation scolaire et du transport seront fournies par monsieur Pierre Fournier, coordonnateur du service de l'organisation scolaire et madame Isabelle Beaudry, directrice du service.

a) Comment évaluer les besoins, les capacités des élèves par rapport au transport.

Plusieurs éléments sont pris en considération, dont les besoins de l'élève. Il faut communiquer avec l'école, vérifier le véhicule utilisé l'année précédente. Il faut tenir compte des recommandations du service éducatif et des directions d'établissements, des recommandations médicales et limitations physiques.

Pour le préscolaire, une nouvelle initiative a été mise en place, les élèves ont eu l'opportunité de visiter un autobus scolaire avant la rentrée.

L'Ost travaille avec les directions d'écoles afin de s'assurer de servir au mieux, les besoins de chacun des élèves.

65 b) Quelles sont les procédures de communication des changements (délai de 48 h)

66 La procédure est la suivante : le service transport informe l'école et l'école doit aviser les parents. Il peut
67 arriver que ce soit les chauffeurs de berline qui informent les parents. Le service doit continuer à prendre
68 tous les moyens pour tenter au maximum de respecter le délai de 48 heures. C'est important surtout
69 quand le véhicule qui transporte les élèves est changé. Monsieur DesRosiers fera le suivi avec les tables
70 de direction primaire et secondaire, afin de s'assurer que toutes les directions sont conscientes des
71 enjeux face aux élèves.

Suivi

72
73 c) *Élève qui se retrouve dans un autobus de 48 places, dont 10 sont des TSA en classe*
74 *spécialisées, avec un chauffeur régulier qui n'a eu qu'une petite séance de sensibilisation.*

75 Quelques jours après le début de l'année scolaire, il y a effectivement une mini formation pour sensibiliser
76 les chauffeurs sur le comportement que pourraient avoir certains élèves, comment intervenir et expliquer
77 les situations à sa direction d'école.

78 Il existe aussi une formation sur 5 ans, intimidation, relation avec les enfants, éthique professionnelle et
79 résolution de conflits.

80 Madame Ricard précise que l'inquiétude en lien avec cette question était surtout que les élèves HDAA
81 sont appelés à se désorganiser facilement, et désorganiser les autres élèves même ceux qui ne sont
82 pas TSA. Madame Beaudry affirme que lorsqu'un élève est plus fragile, il est important de le mentionner
83 à l'école, car des mesures peuvent être apportées avant, pendant ou après le transport..

84
85 Madame Nassima Ziane demande s'il y a des ceintures de sécurité dans les autobus. Monsieur Fournier
86 répond que non. Il y a eu des études et des projets pilotes sur le sujet et il s'est avéré que les élèves
87 seraient plus en sécurité sans ceintures (façon dont sont construits les bancs). Transport Canada se
88 penche constamment sur ce sujet.

89
90 d) *La gestion des plaintes au niveau du transport est-elle transparente, ou bien ces dernières*
91 *sont gérées à l'interne et considérées comme des cas isolés.*

92 Lorsqu'une plainte est dirigée vers l'école, la direction selon le cas, la direction s'associe à l'organisation
93 scolaire pour la traiter.

94
95 Mélanie Rousseau précise que la question était plutôt à savoir s'il y a une comptabilisation de
96 l'ensemble des plaintes. Par exemple, concernant le délai de 48 h pour aviser d'un changement
97 dans le mode de transport, qui ne serait pas respecté, était-il possible de savoir combien de
98 cas ont été répertoriés l'an passé, car elle a l'impression que la réponse est toujours qu'il s'agit
99 d'un cas isolé, mais qu'il n'est pas possible de s'en assurer.

100
101 Monsieur DesRosiers explique que le service des plaintes est sous sa gouverne. Annuellement,
102 son service produit un rapport au conseil des commissaires venant recenser les appels reçus
103 sous différentes rubriques comme le transport, mais ce n'est pas plus spécifique. D'autre part,
104 chaque demande est répertoriée dans des fichiers individuels.

105
106 e) *Sanctions reliées à la suspension du transport, ne pénalise pas seulement l'enfant, mais les*
107 *parents aussi, ne serait-il pas pertinent de modifier la sanction?*

108 Lorsqu'un élève a un comportement inadéquat dans un autobus ou berline, il n'y a pas d'autres options
109 que de le suspendre du transport temporairement, pour sa sécurité et celle des autres enfants, ou même
110 des gens à l'extérieur de l'autobus.

111

112 Une fois l'enfant suspendu du transport, l'OST va tout de suite intervenir et regarder les options possibles,
113 allant jusqu'à revoir le mode de transport ou les outils ou moyens mis en place pour rendre le transport
114 sécuritaire pour tous. L'objectif étant que la solution soit mise en place très rapidement.
115

116 Madame Ricard ajoute que de recevoir la politique en début d'année crée beaucoup d'anxiété chez les
117 parents. Considérant qu'ils savent que leur enfant ne sera pas en mesure de respecter toutes les règles,
118 ils se demandent quand la bombe va exploser. Ne sachant pas que s'il y a suspension une solution sera
119 trouvée rapidement, cela les rend inquiets.
120

121 Mélanie Rousseau demande si les chauffeurs sont au courant que certains enfants ont des troubles
122 d'apprentissage ou de comportement. Mme Beaudry affirme qu'ils le sont, à compter du moment où le
123 chauffeur est attiré à une école avec des poles de service.
124

125 *f) Harnais : impact négatif, enfant coincé et désorganisé, sécuritaire en cas d'accident? Qui peut*
126 *le détacher? Les mesures de contentions sont-elles suffisantes et justifiées?*

127 Utiliser un harnais n'est pas agréable pour personne, mais quand l'élève risque de se mettre en danger
128 une telle option doit être envisagée. c'est le dernier recours avant d'être obligés de constater qu'il n'est
129 plus possible d'offrir le transport pour ces élèves. Transport Canada émet des normes de fabrication
130 des harnais. Ceux qui l'utilisent doivent le faire selon les recommandations ou spécifications du fabricant.
131

132 *g) L'application du protocole d'embarquement et de débarquement est-elle appliquée?*

133 L'application du protocole d'embarquement et de débarquement est généralement bien appliquée. Des
134 représentations ont été faites aux différentes tables en fin d'année scolaire afin de mettre l'emphase sur
135 les protocoles.
136

137 Mélanie Rousseau demande si pour les nouveaux poles d'adaptations il y aura des protocoles mis en
138 place dès le début de l'année. Madame Beaudry lui confirme que oui.
139

140 *h) Pourquoi obliger les élèves à attendre les berlines ou autobus dehors lorsqu'il fait très froid?*

141 C'est une question d'horaire et l'agencement des véhicules. Si l'on procédait autrement, le risque que la
142 durée des trajets augmente serait important.
143

144 *i) Est-ce que l'OST est informé des besoins des élèves avant que le changement de véhicule*
145 *ne soit effectué, ou bien pour équilibrer les autobus, des élèves peuvent être changés*
146 *d'autobus sans préavis?*

147 Malheureusement, cette situation s'est produite cette année, mais des interventions ont été faites afin de
148 s'assurer que cela ne se reproduise pas.
149

150 Mme Lacombe demande combien d'élèves à défis particuliers sont transportés réellement, versus ceux
151 qui sont censés être transportés.

152 Au lieu de demander aux parents s'ils ne veulent pas le transport, on devrait demander aux parents s'ils
153 veulent le transport.
154

155 Alexandre Poulin suggère que lors des portes ouvertes des écoles, il soit aussi possible de visiter son
156 autobus ou berline. Madame Beaudry note la proposition.
157
158
159
160
161

162 **7. Bilan CREBP 2017-2018;**

163 Présentation de France Migneault du bilan du CREBP de l'an dernier ainsi que des certains faits
164 saillants quant au plan d'action CREBP 2018-2019.

165

166 **8. Consultations;**

167 **8.1 Organisation scolaire : Horaire d'entrée et de sortie des écoles primaires et secondaires;**
168 Il s'agit d'un questionnaire qui doit être rempli en ligne. 1 seul formulaire par organisme.
169 Il n'y a qu'une seule question, et ensuite il faut mettre nos commentaires. La question est à
170 savoir si le CCSEHDAA est :
171 Fortement défavorable (1)
172 Défavorable (2)
173 Favorable (3)
174 Fortement favorable (4)
175

176 Monsieur DesRosiers nous informe que les services éducatifs secteur jeunes se sont penchés
177 sur l'impact sur la réussite des élèves. Les études recensées par son équipe militent en faveur
178 de la proposition de l'organisation scolaire, à l'exception des écoles secondaires qui débutent
179 très tôt. Cela dit, il comprend que la réalité des écoles EEIL et George-Vanier est telle qu'on ne
180 peut faire autrement.

181

182 Un parent mentionne que, si l'horaire est modifié de façon considérable, il y a un impact sur les
183 parents, par exemple, l'obligation d'utiliser le service de garde tôt le matin ou tard en après-midi.
184

185 Après discussion, il est décidé de voter Défavorable (2) en ajoutant les commentaires suivants :

186

187 Dû aux besoins de stabilité des élèves HDAA, il faut éviter les changements majeurs dans tous
188 les établissements.

189 Il faut d'autant plus éviter les changements majeurs, soit de plus de 30 minutes, dans les écoles
190 qui ont des pôles de services, par exemple au pavillon-3 de l'école Saint-Gilles. De plus, il faut
191 éviter les changements qui impliquent que les élèves du primaire débutent plus tard, car ils sont
192 plus alertes le matin.

193

194 Les changements d'horaire majeurs risquent d'affecter les ressources qui sont présentement
195 disponibles.

196

197 Il est suggéré que les parents soient dans l'obligation de s'inscrire au transport, au lieu d'être
198 comme actuellement inscrits par défaut et doivent se désinscrire.
199

200 Il est important d'installer une routine et une stabilité à la maison, pour le bien des élèves.
201

202 Toutes les écoles ayant subi un changement de 30 minutes ou plus ne devraient pas avoir à
203 subir un autre changement 30 minutes ou plus dans les 5 années suivantes.

204

205 Un parent mentionne qu'il aurait été souhaitable de recevoir le comparable pour les heures pour
206 chacune des écoles (organisation 18-19 et proposition 19-20).
207

208 Madame Ricard mentionne que ii les parents ont d'autres commentaires, ils sont invités à les
209 faire parvenir à tous pour approbation d'ici mercredi 16 janvier.
210
211

212 **8.2 Objectifs, principes et critères e répartition des revenus;**

213 Ce point est reporté à la rencontre du 4 février prochain.

214

215 **9. Mot des sous-comités :**

216 **9.1 Comité communication (conférence, site web, etc.);**

217 La conférence de l'ITA aura lieu le 27 février, à Curé-Antoine le sujet étant « comment aider les enfants
218 anxieux »

219 Pour l' ABC du 6 décembre, il y avait environ 50 personnes, ce qui est un peu décevant.

220

221 Avec les mesures d'aide aux parents, plusieurs écoles sont à même d'organiser des conférences, ce
222 qui multiplie les options pour les parents, ces derniers doivent donc sélectionner celles qui répondent le
223 mieux à leurs besoins. Ce serait bien si on pouvait aviser les écoles de communiquer avec le comité de
224 parents, afin de choisir les sujets des conférences, afin de ne pas avoir les mêmes sujets.

225

226 **9.2 Comité du prix persévérance;**

227 Rien à signaler

228

229 **9.3 Comité directeur (CREBP) ;**

230 Aucune. La rencontre est prévue la semaine prochaine.

231

232 **9.4 Ententes extraterritoriales;**

233 Aucune

234

235 **10. Mot de la présidente;**

236 Julie Ricard souhaite bonne année à tous. Il n'y a rien de plus à ajouter pour cette rencontre. Pour
237 le 4 février, ce sera un gros agenda, il faudra donc être vigilants, contenir ses questions jusqu'à la
238 fin des présentations et s'assurer que les questions soient pertinentes pour tous.

239

240 **11. Mot du commissaire-parent;**

241 Mme Bouchard tient à dire qu'il est intéressant que tout le monde ait son opinion et des arguments
242 qui mènent à des discussions un peu plus corsées. Toutefois, il est primordial que les
243 commentaires soient faits dans le respect de tous les membres.

244 Il n'y a pas eu de conseil des commissaires depuis la dernière rencontre, il aura lieu après-demain.
245 Julie Lavigne a été nommée comme DGA en remplacement de Mme Gaëlle Absolone. Elle est
246 entrée en poste le 10 décembre dernier.

247

248 **12. Mot des représentants au comité de parents;**

249 Le comité de parent s'est aussi prononcé sur les horaires d'entrée et de sortie et en résumé, il y
250 a eu beaucoup d'arguments différents, en fonction des besoins de chacun.

251

252 Au niveau du projet éducatif, l'implication parentale est minime, il a été demandé de remplir un
253 sondage en ligne. Les parents auraient aimé être un peu plus impliqués.

254 Un changement minime a été apporté aux règles de régie interne.

255

256

257 **13. Mot du directeur des Services éducatifs;**

258 La fondation des petits trésors organise des ateliers de formations les 17-18 janvier. Il s'agit d'
259 ateliers de formation qui ont pour sujet l'autisme à l'âge adulte, et l'autisme en pédopsychiatrie. Il

260 est demandé si ces formations sont offertes pour les professionnels seulement, ou bien si les
261 parents peuvent en bénéficier. M. DesRosiers informe Marie Josée de vérifier l'information auprès
262 de France Migneault.

263 **SUIVI**

264
265 Le 7 janvier s'est tenue une formation sur l'autodétermination.
266 Dans la cas présent, la formation visait les intervenants oeuvrant auprès d'une clientèle ayant une
267 déficience intellectuelle. L'objectif de cette approche vise à maximiser le pouvoir de faire des choix
268 de cette clientèle.

269
270 La semaine de la persévérance scolaire se tiendra du 11 au 15 février prochain, des
271 informations supplémentaires seront disponibles lors de la prochaine rencontre. **SUIVI**

272
273
274 Monsieur DesRosiers rappelle que le Comité CREBP directeur se rencontre la semaine
275 prochaine (24 janvier 8h30).

276
277
278 **14. Varia;**

279 Aucun varia

280
281 **15. Levée de l'assemblée.**

282
283 À 22 h 38, l'ordre du jour de cette séance étant épuisé, Julie Ricard en propose la levée.
284 La prochaine rencontre est prévue le 4 février 2019.

285
286 **CCSEDHAA 2019-01-14-003** **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

287
288



289
290
291
292 _____
293 Kim Fournier
294 Secrétaire exécutif

295 _____
Julie Ricard
Présidente

295 Marie Josée Hébert (Secrétaire de la rencontre)